

**FONDS DE DOTATION  
TRANSEPT 37**

**RAPPORT D'ACTIVITE  
2019**

## **SOMMAIRE**

I - CREATION .....	Page 3
II- OBJET DU FONDS DE DOTATION TRANSEPT 37..	Page 4-5
III- ADMINISTRATION.....	Page 5
IV- DECISIONS PRISES DU 01 JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019.....	Page 6-13
V- FONCTIONNEMENT ET FRAIS DE STRUCTURE...	Page 13
VI- MODALITES DE FINANCEMENT.....	Page 13-14
VII- PROJETS 2020 ET FINANCEMENT PREVISIONNEL.....	Page 14-15
VIII-COMPTE DE RESULTAT 2019.....	Page 16-17-18
IX-BUDGET PREVISIONNEL 2020.....	Page 18-19
X- FINANCEMENT DES PROJETS.....	Page 19-20

## I- CREATION

Ce fonds a été créé par l'association Les Arpents d'art, qui en a délibéré en assemblée générale extraordinaire le 01 mars 2013, afin de créer un lieu de culture solidaire ouvert à toutes les créations culturelles et accessible à tous avec une attention particulière pour les personnes ayant des difficultés psychiques et/ou sociales. Cette ouverture à tous a pour but de permettre pour les personnes en difficultés de se sentir à l'aise tout en sortant de leur isolement social, culturel et de dépasser les peurs, les craintes et les stigmatisations.

Dès sa création, l'objectif de l'association était de faire que toute personne entrant dans l'association comme membre actif devait avoir un projet personnel de découverte et de création allant de la conception d'un projet jusqu'au passage au public. Ce projet peut être individuel ou collectif. Lorsqu'il est collectif il doit permettre de mélanger les acteurs de sorte que ceux qui sont en difficulté ne soient pas là à ce titre mais bien au titre du projet. Le passage au public vient en quelque sorte concrétiser le dépassement de l'isolement et l'ouverture sur celle que permet le vaste champ de la culture.

Lorsque l'association a eu l'opportunité d'ouvrir au public et de mettre en œuvre un lieu de culture solidaire, lieu ayant une histoire dans le quartier et dans l'histoire de l'architecture puisqu'il s'agit d'une chapelle commandée par les Frères mineurs Capucins à l'agence des frères Perret, elle n'a pas hésité à se donner les moyens de tenter de poursuivre cette expérience en envisageant d'acheter ce lieu lorsque des circonstances ont permis d'envisager cette possibilité.

Elle a donc, pour ce faire, décidé de créer un fonds de dotation qui est paru au Journal Officiel le 27 mars 2013.

L'achat de ce lieu ayant échoué, il a été décidé dès le début de l'année 2013 de poursuivre le projet malgré les difficultés.

Le projet d'un lieu de culture solidaire a été mis en place de 2012, 2013 et se poursuit depuis, dans le respect de l'objet du fonds de dotation mais selon des modalités qu'il a fallu réinventer.

Il est devenu beaucoup plus évident au cours des années 2014, 2015 et 2016 qu'il s'agit non seulement d'impulser des projets mais de sans cesse les réinventer en cours de réalisation en tenant compte des capacités de nombreuses personnes ayant des difficultés à s'engager dans un projet. Depuis ces trois dernières années, nous essayons toujours d'entreprendre des projets qui puissent réunir des personnes qui ne se seraient jamais rencontrées.

## **II- L'OBJET DU FONDS DE DOTATION TRANSEPT 37 (article 2 des statuts)**

Le fonds de dotation a pour objet de recevoir et de gérer des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable. Ils sont consommables, excepté la somme de 1000 euros, non consommable, apportée par l'association Les Arpents d'Art.

Il affecte les biens et droits qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable à la réalisation par l'association Les Arpents d'art et d'autres associations et organismes, sans but lucratif, poursuivant des objectifs semblables d'intérêt général, dans le cadre des missions suivantes :

1- Création de projets artistiques (expositions, représentations théâtrales, concerts etc.) qui doivent passer au public le plus large possible. Ces projets, individuels ou collectifs dans le temps de conception et de réalisation, doivent favoriser la mixité, dans les échanges et la réalisation, entre les personnes en difficultés et les autres afin que le passage au public concourt encore davantage à lutter contre les barrières (préjugés, images négatives, stigmatisation) existant dans la société entre les personnes en difficultés (psychique et/ou sociales) et les autres.

Ces projets sont ouverts aux personnes en difficultés psychiques (des plus légères aux plus graves) et/ou sociales (désinsertion sociale sous tous ses aspects) et aux personnes sans difficultés particulières et intéressées par cette mixité mise en oeuvre au sein des projets qui ont tous pour point d'aboutissement le passage au public (représentation théâtrales, lectures de textes, expositions de peintures, sculptures, photographies...)

Ces projets se déclinent selon deux grandes catégories :

- découvertes de créations dans tous les domaines (arts plastiques, musiques, théâtre...) avec accompagnement. Ces découvertes donnent lieu à un financement selon chaque situation.

- créations dans tous les domaines (peinture, musiques, théâtre, photos, sculpture...) avec interventions d'artistes professionnels. Ces créations et interventions donnent lieu à un financement partiel ou total.

2- Création d'ateliers (peinture, sculpture, dessin, lecture, théâtre) ouverts à tous afin de favoriser la mixité entre personnes en difficultés et les autres et permettre la réalisation des projets.

3- Le fonds de dotation financera aussi la rencontre, l'échange entre les artistes et les personnes qui mènent un projet dans le cadre indiqué ci-dessus en organisant des présentations collectives de leur travaux : expositions collectives, installation d'exposition d'artistes par les personnes en cours de réalisation de

projet afin de faciliter les échanges autour des oeuvres aussi bien du côté des créateurs que du public.

Le fonds de dotation participera au financement des frais engagés par les artistes venant présenter au public leur travail en cours ou leur création afin de rendre effective cette culture solidaire qui tente de faire chuter les barrières liées aux différences de milieux culturels, aux différences sociales, aux différences liées aux maladies mentales.

4- Le fonds de dotation participera au financement de la mise en oeuvre d'un accueil et d'un accompagnement culturel de week-end pour les personnes en difficultés (psychiques et/ou sociales), le week-end étant trop souvent le moment le plus difficile pour des personnes qui en plus de leurs difficultés se retrouvent seules.

5- Le fonds de dotation, qui ne s'inscrit pas dans le cadre du soin ni dans l'aide sociale mais dans la médiation culturelle entre les exclus pour des raisons psychiques et/ou sociales et les autres, rendra publics : documents écrits, rencontres avec débats publics, diffusion à partir d'un site Internet propre qui sera créé. Il le fera particulièrement auprès des institutions sanitaires, médico-sociales, sociales et culturelles en présentant les analyses et les observations faites au cours de ses actions.

### **III- ADMINISTRATION**

Son conseil d'administration est composé de quatre personnes :

Un président : Roland LEBRET

Un secrétaire : Jean-Luc LINGELSER

Une trésorière : Nadège LEBRET

Un administrateur : Elodie SIMARD

Le siège social est fixé au 26 chemin des Minimes 37520 LA RICHE.

## **IV- LES DECISIONS PRISES DU 01 JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019**

### **PROJETS REALISES du 01 janvier au 30 juin 2019 et décisions du Conseil d'administration**

Durant l'année 2019 nous avons eu 11 donateurs qui nous ont permis de poursuivre les objectifs qui ont été à l'origine de la création de TRANSEPT 37.

**- Durant le premier trimestre, deux spectacles et une exposition ont été créés par l'association Les Arpents d'art dans le cadre du projet IN//OFF ART 2019 :**

*INCERTAINE BEAUTE*, dans le cadre du PRINTEMPS DES POETES, a été présenté, en mars 2019, dans le lieu où l'association est en résidence depuis trois années, au Château du Plessis, 37520 LA RICHE.

Nous voulons souligner que ce spectacle, où trois étrangers adhérents de *La Table de Jeanne-Marie* ont lu, avec nous, des textes de Baudelaire, nous ne sommes pas près de l'oublier.

Le deuxième spectacle, *DES VIVANTS ET DES DIEUX*, a été créé en juin 2019, salle Okhegem (Tours) en réponse à la demande d'une association hellénique de Tours.

Une exposition d'une durée d'un mois (mois de mai 2019) intitulée: D'UNE SEULE PIECE.

Huit membres de l'association ont peint sur une bande d'un mètre sur une longueur de 15 et 20 mètres. Deux artistes extérieurs les ont accompagnés.

**PROJET POLITEIES, créé par l'association OMNIVION.** Vingt trois personnes sur la scène dont 4 personnes de l'association Les Arpents d'art. Spectacle de danse contemporaine, POLITEIES présenté à la Pléiade, en septembre 2019, 37520 LA RICHE.

Nous avons depuis le début de notre action poursuivi et encouragé des projets en insistant sur l'ouverture, la rencontre. Nous encourageons un travail sur des thèmes difficiles mais susceptibles de montrer que les handicaps, la maladie, les situations précaires, ne sont pas des obstacles à affronter les difficultés.

## **PROJET SERVICE CIVIQUE**

Cette année a été marquée par l'accueil d'une jeune femme dans le cadre du service civique. Elle a rempli sa mission à la fois dans l'association OMNIVION (danse contemporaine) que nous aidons financièrement et dans l'association Les Arpents d'art. Le tutorat et l'organisation de ces huit mois de service ont été assurés par TRANSEPT 37.

Cette décision prise en septembre 2018 n'a été effective qu'au premier Février 2019 étant données des longueurs administratives difficilement compréhensives.

Transept 37 est soucieux de pouvoir apporter des aides financières à des projets où les personnes ayant des difficultés ont toute leur place mais nous sommes aussi soucieux de parvenir à faire connaître le travail de l'association Omnivion et l'association Les Arpents d'art.

Transept 37 a donc souhaité que Charline Valenchon mette en place une lettre trimestrielle pendant son service civique nous permettant ainsi d'informer, de réfléchir sur ce que nous faisons, et de diffuser davantage les créations des deux associations.

Cette lettre existe désormais et va être poursuivie en 2020, après son départ.

Nous regrettons de ne pas bénéficier de notre agrément pour 3 années. Mais les incohérences administratives nous ont découragés.

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION du 09 février 2019**

### **1- Projet service civique**

Nous accueillons enfin notre service civique le 01février 2019 pour une durée de 08 mois et entérinons la mission qu'elle a acceptée. Nous rappelons que ce service civique se réalisera sur les deux associations soutenues par TRANSEPT 37. Le tutorat sera assuré par Roland LEBRET avec la participation de Dimitrios TSIAPKINIS (OMNIVION)

L'indemnité de service civique de 107,68 euros, sera payée par TRANSEPT 37, en espèces, à la demande de Charline Valenchon afin d'avoir plus de facilité, sa banque étant à Cherbourg.

Nous décidons d'arrondir la somme légale à 110 euros.

L'association Omnivion accepte de payer cette année le prix de tirage des lettres trimestrielles au nombre de quatre.

### **2- Projet loyer**

Le loyer n'a pas augmenté .Nous apporterons une aide de 2760 euros comme les années précédentes.

### **3- Projet exposition à Paris**

Nous aiderons ce projet pour trois expositions à PARIS. La première est prévue en mars, les deux autres en juillet et novembre. Nous ne paierons pas forcément la totalité des dépenses pour faire face aux dépenses engagées par le service civique.

### **4 –Projet Accueil Culturel de Week-end.**

Nous ne changerons rien à l'aide apportée.

### **5- Projet IN//OFF ART, créer pour rencontrer**

Nous souhaitons que l'association Les Arpents d'art réduise, le plus possible, les frais engagés pour l'exposition de mai 2019. Elle en a été informée dès le mois de décembre 2018.

Les dépenses pour INCERTAINE BEAUTE sont insignifiantes. La participation d'un vidéaste est bénévole et l'entrée est gratuite.

La pièce écrite par L'association les Arpents d'art pour l'association Hellénique de Tours sera payée par cette association, ce qui réduit les frais pris en compte dans le projet IN//OFF ART 2019

Les frais de tirage d'affiches (abonnement) seront financés par Les Arpents d'art et seront intégralement payés.

*Le projet IN//OFF ART, créer pour rencontrer* regroupe l'essentiel du passage au public (peintures, sculptures, dessins, poésie, théâtre) et permet ainsi de montrer que la création des personnes en difficultés et des autres peuvent se rencontrer et ouvrir la porte à des échanges, créer ensemble et à ne pas faire des handicaps des freins, des exclusions...

Notre recherche d'économies ne saurait porter atteinte à ce travail pas plus qu'à l'Accueil culturel de week-end, aux visites d'exposition à Paris.

## **PROJETS REALISES du 01 juillet au 31 décembre 2019 et décisions du Conseil d'administration**

### **Projet expositions PARIS**

L'exposition prévue à l'automne n'a pas eu lieu à cause des grèves.

### **Projet Omnivion : Politéies**

Participation de 5 membres de l'association Les Arpents d'art à ce spectacle (répétition et spectacle) présenté le 27 septembre 2019 par l'Association Omnivion . Mise en scène : Dimitri Tsiapkinis , salle de la Pléiade à La RICHE. Ce spectacle inclut professionnels, amateurs et personnes ayant des difficultés psychiques.

La représentation a eu un vrai succès et la personne qui était présente pour l'ARS a apprécié le travail d'inclusion accompli.

Nous espérons que ce spectacle trouvera d'autres salles pour le présenter à nouveau.

Nous avons versé à l'association Omnivion, en septembre 2019, 500 euros. Nous verserons 400 euros en novembre. Nous avons décidé de payer la deuxième partie de l'aide à la fin de l'année, lorsque nous serons assurés de notre budget disponible pour 2020.

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION du 18 septembre 2019**

### **Projet service civique**

Nous avons au cours des mois qui se sont écoulés découvert que la DRFIP nous a envoyé chaque mois la somme de 100 euros au titre d'indemnité.

Ceci nous a rassuré sur notre budget de fin d'année car nous souhaitons que le résultat final de la somme consommable soit au moins de 4000 euros.

Nous envisageons de continuer d'accueillir une autre personne le 1<sup>er</sup> février 2020. Nous nous inscrivons à un forum d'information à la Mairie de Tours pour présenter, la mission que nous proposons. Ce Forum a lieu fin septembre. On refuse notre participation sous prétexte que nous n'avons plus d'agrément alors qu'il nous a été accordé pour trois ans fin janvier 2019.

Nous renonçons à accueillir à nouveau une personne à notre grand regret.

## **Projet exposition ART BRUT inclu dans le projet IN//OFF ART**

Au début de l'été nous avons été sollicités pour un projet qui pourrait exister en cette fin d'année. Ce projet est d'exposer des œuvres d' **André Robillard**, bien connu dans le monde de l'ART BRUT. L'association Les Arpents d'art est sollicitée pour participer, avec ses artistes, à cet évènement.

Dans les mois qui ont suivi il a été difficile de trouver un lieu. En novembre, 2019, le château du Plessis (37520 La Riche) nous donne son accord pour le mois d'Avril 2020.

Nous avons donc décidé de répondre oui à l'initiateur de ce projet et de lui apporter une aide financière. Nous prenons la décision de soutenir ce projet par le versement d'une subvention de Transept 37, d'un montant de 500 euros afin d'aider à couvrir les frais de transport des œuvres. Quatre artistes de l'association, Les Arpents d'art, participeront à l'exposition, dont l'un peint et dessine depuis une trentaine d'années et l'autre depuis à peine une dizaine d'années. Ils pourront lors de cette exposition rencontrer l'artiste de l'art brut qu'est ROBILLARD.

Une convention sera rédigée. Nous incluons cette exposition d'ART BRUT dans le cadre du Projet IN//OFF ART, créer pour rencontrer.

Nous examinons les possibilités de financement de ce projet exposition Art Brut. Nous prenons la décision de repousser le projet de théâtre AJAX- LES CENSI à l'automne 2020 pour ne pas avoir à financer tous les projets en même temps et l'association Les Arpents d'art ne pourra, faute de temps, accomplir tous les projets dans les premiers mois de 2020.

Nous décidons le non paiement d'un reliquat non versé par Transept 37 à l'association Les Arpents d'art. Il s'agit d'un reste à payer(175 euros) que nous avons décidé de régler au tout début de janvier 2019.

Ces deux décisions nous laissent une marge de manœuvre pour financer dans le cadre du projet IN//OFF ART 2020, créer pour rencontrer, le projet d'exposition ART BRUT, l'exposition du mois de mai à la Galerie NEUVE à TOURS la pièce AJAX- LES CENSI créée en septembre 2020.

## **Participation au Printemps des poètes 2020**

L'association OMNIVION et LES ARPENTS d'ART présenteront au Château du Plessis à LA RICHE une création commune et partagée d'un spectacle de poésie-danse ,dans le cadre du Printemps des poètes le 22 mars 2020.

Voici le texte, concernant ce projet dans le numéro 4 de la lettre OMNIBRUT .

Depuis plusieurs années nous participons à ce mois de la poésie qui se tient en mars sur l'agglomération Tourangelle.

### **Danse des corps et danse des mots**

Les Arpents d'art et Omnivion

Le dimanche 22 mars 2020, à 16H, nous serons au château du Plessis ( LA RICHE) dans le cadre du printemps des poètes qui a pour thème cette année : le courage. Mille définitions de ce mot ne suffiraient pas à en épuiser les nuances.

Alors nous est venue une idée d'interrompre le poème, ou le texte, pour que la danse puisse porter les mots qui ne sont pas dits. La danse s'arrêtera et les mots reviendront...

Des poètes, des écrivains emprisonnés ou empêchés de publier seront nos compagnons, nos éclaireurs. Ne pas céder sur ce qui nous mène dans la vie au prix de la perdre. Puissent les mots et les corps en porter témoignage...

Textes de :

Textes de A. AKMATOVA, de S. DEMIRTAS, de N. HIKMET, de D.HARMS, de R.LUXEMBURG.

Nous soutenons ce projet dans le cadre du projet IN//OFF ART 2020. C'est d'ailleurs ce spectacle qui ouvre ce projet qui se terminera par la présentation, AJAX- LES CENSI en septembre 2020

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION du 18 décembre 2019**

#### **Examen de l'aide apportée à L'association OMNIVION.**

Les deux associations sont d'accord que le travail que nous faisons doit élargir son public pour que les personnes qui participent aux créations soient encouragées. Les deux associations, cherchent à faire valoir que la mixité des personnes qui se retrouvent ensemble pour créer est possible et que cela a des effets sur les personnes en difficultés mais aussi sur le public invité à avoir parfois un autre regard sur ces personnes.

La mission du service civique a été accomplie et va se poursuivre en 2020 avec le même objectif : élargir les publics, approfondir notre travail et prendre le temps de réfléchir.

Le financement de ce projet n'a pas entamé le résultat financier de TRANSEPT 37 qui se termine sur le chiffre de 5287,28 soit la somme de 4287,28 consommable

Malgré ce résultat satisfaisant pour aborder l'année 2020, après plusieurs discussions, nous décidons de ne pas reprendre de service civique à notre grand regret. Cela est dû, en fin de ce service civique, à une incompréhension totale avec l'administration locale qui prétendait que notre agrément était terminé alors qu'il était accordé pour trois années. Cette même administration nous avait pourtant félicité pour le travail accompli.

Comme nous l'avons décidé en septembre 2019, nous avons versé la totalité de l'aide apportée à OMNIVION étant donné qu'elle a payé la totalité des coûts d'impression de la lettre trimestrielle OMNIBRUT.

Nous décidons que l'association Les Arpents d'art prenne le relais de ce financement en 2020. Une aide pourra lui être apportée par TRANSEPT 37.

Cette aide ne dépassera pas la somme de 460 euros soit deux mensualités correspondant au loyer. L'association Les Arpents d'art recevra donc 460 euros pour la lettre trimestrielle et 2300 euros pour le loyer.

Pour rendre cela possible nous avons accepté la proposition de Roland LEBRET de ne pas être remboursé par TRANSEPT 37 de la somme de 250 euros qu'il a avancée durant le service civique à la personne concernée. La somme totale versée à cette personne a été de 630 euros sur la somme globale de 880 euros.

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION du 01 Février 2020.**

Nous avons décidé que ce conseil d'administration serait ouvert à celles et ceux de l'association Omnivion et de l'association Les Arpents d'art qui le souhaiteraient. Ceci afin de rappeler ce que nous avons fait au cours de cette année et ce qui va se passer en 2020. Nous souhaitons mettre l'accent sur l'état des finances en cette fin d'année et les mesures que nous avons décidées pour être sûrs de ne pas être en déficit.

Nous rappelons que nous avons renoncé à accueillir un nouveau service civique et expliqué les raisons.

Nous rappelons les points essentiels de nos choix de financements. Nous avons cherché à faire que l'année 2020 débute dans de bonnes conditions.

Nous avons présenté le tableau comptable correspondant à l'année 2019 et le budget prévisionnel 2020 et le conseil d'administration a voté la clôture de l'année 2019 et voté le budget prévisionnel 2020.

Les retards de paiement de subvention ayant entraîné quelques difficultés à l'association Omnivion, nous ont fait décider que la subvention serait versée intégralement pour l'année 2020 dès le mois de février.

## **V-FONCTIONNEMENT ET FRAIS DE STRUCTURE**

Le fonds de dotation est géré par son conseil d'administration à titre totalement bénévole.

La règle fixée est de consacrer la totalité des dons aux projets.

Nous avons décidé de demander à l'association Les Arpents d'art, créatrice de TRANSEPT 37, de régler les frais de déclaration de ce rapport à nouveau en 2020 soit 50 euros.

## **VI-MODALITES DE FINANCEMENT**

Les statuts du fonds de dotation prévoient que les dons recueillis et les intérêts sont consommables, et que seuls les mille euros apportés par l'association fondatrice sont inconsommables.

En 2019, nous avons eu 12 donateurs. La fidélisation des donateurs est à rechercher chaque année et reste toujours incertaine étant donné les variations de revenus des gens, pour la plupart en retraite. Nous faisons les mêmes remarques chaque année.

Les dons (hors don par abandon de revenu) ont dépassé de 217,01 euros les dons de l'année précédente (5070,27 euros) et se sont élevés à 5287,48 euros. Nous incluons dans cette somme, celle versée par la DRFIP soit 900 euros. Mais cette somme étant déduite, le montant des dons a été de 4280,00 euros pour 10 donateurs.

En 2019, le budget prévisionnel de 5000 euros a été atteint mais il apparaît que les 5000 euros de dons en fin d'exercice sont un repère minimal pour aborder l'année suivante..

Nous estimons que le solde consommable en fin d'année ne doit pas être en dessous de 3000 euros (hors don par abandon de revenu) afin d'aborder l'année suivante dans des conditions permettant d'accomplir les projets prévus, voire en financer un, non prévu, s'il est dans la logique des autres projets.

Le solde consommable est pour l'année 2020 de 4287,28 euros (hors don par abandon de revenu). Cette marge devrait répondre à tous les projets sans trop de restrictions.

Dans l'incertitude des dons, nous avons décidé d'ajuster les moments de versements prévus aux deux associations (Les Arpents d'art et Omnivion) pour s'adapter à la fluctuation des dons et éventuellement pour les diminuer si nécessaire.

## **VII-PROJETS 2020 ET FINANCEMENT PREVISIONNEL**

L'objectif du Fonds est de soutenir et de participer à la mise en œuvre de projets où les personnes en difficultés puissent mener un projet de découverte et/ou de création artistique, dans la rencontre avec les autres, afin de lutter contre les exclusions sociales, culturelles.

Il y a un au-delà de la maladie.

Chaque projet doit donc viser cet objectif et être explicitement inscrit dans toutes les conventions signées entre le Fonds, l'association Les Arpents d'art, et l'association Omnivion et autres qui mettent en œuvre l'objet de TRANSEPT 37.

L'association Les Arpents d'art continuera à mettre en œuvre : le projet Loyer, Accueil Culturel de week-end, le projet expositions à Paris, le projet danse contemporaine (OMNIVION) et le projet IN//OFF ART 2020, créer pour rencontrer qui accueillera un nouveau projet : EXPOSITION ART BRUT

**Le projet accueil de week-end** sera financé par Transept 37 à hauteur de 50% du montant des entrées des personnes en difficultés Le paiement des entrées des personnes bénévoles, participant aux rencontres, sera financé à hauteur de 25% comme il l'a été décidé lors du conseil d'administration du 14 juin 2014. Les frais annexes seront pris en charge par l'association Les Arpents d'art.

Financement prévisionnel par Transept 37 : 300 euros.

**Le projet expositions à PARIS** sera mis en œuvre par l'association Les Arpents d'art : TRANSEPT 37 financera le montant des frais de transport, y compris la carte senior SNCF à hauteur de 50% , ce qui permettra de prendre le TGV, et à 100% le montant des entrées. Notre service civique bénéficiera de cette mesure.

Financement prévisionnel : 250 euros pour trois voyages à Paris.

Les frais annexes pour l'information, par exemple, seront à la charge de l'association Les Arpents d'art.

**Le projet IN//OFF ART 2020** (édition complète) recevra un financement maximal de 960,00 euros. Cette somme devrait permettre de financer une partie du projet qui comprendra : un spectacle poésie-danse créé par l'association Omnivion et Les Arpents d'art, exposition Art brut, une exposition de 4 semaines (Le massacre D'AJAX), et la création d'une pièce de théâtre : AJAX-LES CENSI

**Le projet danse contemporaine** avec l'association Omnivion sera suivi par l'association Les Arpents d'art . Un spectacle aura lieu au petit MORIER à TOURS ,fin juin 2020.

**Le projet d'une participation du loyer** à hauteur de 230 euros par mois pour une somme annuelle de 10 mensualités soit 2300 euros. La convention entre l'association Les Arpents d'art sera renouvelée en 2020 et prendra acte des modifications décidées.

Il est pris acte que l'association Les Arpents d'art a loué à partir du 1 janvier 2016 un bureau situé au 23, rue de la Morinerie, 37770 Saint Pierre des Corps, d'une surface de 45 m2 pour un loyer annuel d'une valeur de 4860 euros et que la Société CLEN, bailleur, donne à titre d'abandon de revenus une part de ce loyer annuel au profit du Fonds de dotation TRANSEPT 37, une somme s'élevant à 1841,40 euros , moyennant quoi cet abandon de revenus serve à réaliser les projets suivants conforme à l'objet du fonds de dotation : location d'un lieu afin de pouvoir créer un lieu de culture solidaire mettant en œuvre l'objet du Fonds de dotation TRANSEPT 37 tel qu'il est défini à l'article 2 de son statut.

Le conseil d'administration a décidé de verser chaque mois à l'association Les Arpents d'art une somme de 230 euros pour le paiement du loyer. La part restant à charge de l'association Les Arpents d'art sera donc de 21,35 euros par mois. Ceci donnera lieu à une convention entre TRANSEPT 37 et l'association Les Arpents d'art qui précisera les deux offres essentielles qui s'y exercent à savoir : un atelier de création et des rencontres de discussion sur notre travail effectué ou nos projets en cours. Ces rencontres de discussions doivent être développées.

Le conseil d'administration rappelle que le lieu loué par l'association les Arpents d'art est insuffisant pour assurer l'objectif du passage au public et que les projets présentés dans des lieux extérieurs sont essentiels pour réaliser le projet de culture solidaire.

En résidence deux fois par mois au Château du Plessis, nous avons une possibilité de répéter dans un espace adéquat, sans location.

## **VIII-COMPTE DE RESULTAT 2019**

Le nombre de donateurs a été de 12 en 2019 . La somme recueillie a été de 7037,41 euros.

Au 31 décembre 2019, il reste la somme de 5287,28 euros soit 4287,28 euros consommables, mille euros étant inconsommables.  
L'objectif était de 4000 euros.

Durant l'année 2019, TRANSEPT 37 a reçu 1841,40 euros de don par abandon de revenu sur le montant du loyer du 21, rue de la Morinerie à Saint Pierre des Corps. Loyer d'une valeur de 4860 euros et facturé à l'Association les Arpents d'art 3018,60 euros. Le loyer n'ayant pas augmenté, la participation accordée à l'association Les Arpents d'art, s'est élevé à la somme de 2760 euros mais elle pourrait être, en 2020, diminuée d'une ou deux mensualités.

Au 31 décembre 2018, le fonds de dotation possédait 5071,27 euros, soit 4071,27 consommables.

Montant des dons (y compris par abandon de revenu 1841, 40€) et intérêts 2019 : 7037,41€

Montant donateurs : 4280 €.

Montants intérêts : 16,01 €.

Au 31 décembre 2019 le fonds de dotation possède 5287,28€ soit 4287,28€ consommables.

COMPTE DE RESULTAT 2019			
RESSOURCES		DEPENSES	
Solde 2018	5071,27	Fonctionnement	0,00
Dons et intérêts 2019	7037,41		
Indemnité Service civique DRFIP Intégré dans : dons et intérêts 2019	(900,00 €)	Total dépense exercice	0,00
TOTAL ressources exercice	12108,68		

COMPTE DE RESULTAT 2019			
PRODUITS		CHARGES	
Particuliers dons	4280,00 €	Participation loyer Arpents	2760,00 €
Produits financiers (intérêts)	16,01 €	Projet Omnivion	900,00 €
Indemnité service civique DRFIP	900,00 €	Projet visite expos Paris	146,00€
		Projet Accueil Week- End	244,00 €
		Projet IN// OFF ART 2019	300,00 €
		Indemnité service civique DRFIP	630,00 €
Abandon de revenu CLEN	1841,40 €	Abandon de revenu CLEN	1841,40
TOTAL PRODUITS	7037,41 €	TOTAL CHARGES	6821,40 €

BILAN 2019			
ACTIF		PASSIF	
Dotation initiale (non consommable)	1000,00 €	Dotation initiale (non consommable)	1 000,00 €
Total produits	7037,41 €	Total charges	6821,40 €
Solde consommable 2019	4071,27 €		
TOTAL ACTIF	12108,68 €	TOTAL PASSIF	7821,40 €

Disponible 2019 :	4287,28 €
-------------------	-----------

## **Coûts réels des projets 2019 mis en rapport avec le budget prévisionnel**

- Projet LOYER du 21, rue de la Morinerie à ST Pierre des Corps : 2760 euros (prévisionnel 2760 euros)
- Projet visite d'exposition à Paris : 146 euros (prévisionnel 300 euros)
- Projet IN//OFF ART, créer pour rencontrer : 300 euros (prévisionnel 500 euros)
- Projet Accueil Culturel de Week-end : 244 euros (prévisionnel 400 euros)
- Projet danse contemporaine : 900 euros (prévisionnel 900 euros)

\*La baisse du budget prévisionnel pour le PROJET LOYER pourrait être ramené à 10 mensualités de 230 euros soit 2300 euros afin de faciliter le remboursement à l'association Les Arpents d'art du montant prévisionnel du projet IN//OFF ART 2020.

## **IX-BUDGET PREVISIONNEL 2020**

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION du 01 Février 2020 : Décisions pour l'année 2020**

#### **-Projet IN//OFF ART, créer pour rencontrer**

En 2020, il intégrera le projet EXPO ART BRUT et s'élèvera à la somme de 450 euros (Les trois projets habituels) à laquelle s'ajoutera la somme de 500 euros (EXPO ART BRUT).

- **Projet LOYER\*** du 21, rue de la Morinerie à St Pierre des Corps nous maintenons la somme prévisionnelle de 2760 euros étant donné que le montant du loyer n'augmente pas. Mais nous pourrions ramener le versement à 2300 euros. Il sera tenu compte des possibilités financières de l'association Les Arpents d'art.

-**Projet accueil Culturel de Week-end** : 300 euros

-**Projet visite d'expositions à Paris** : 250 euros

-**Projet IN/OFF ART** : 950 euros.

-**Projet danse contemporaine (Association Omnivion, (art d'être corps)** : 900 euros

-**Projet (nouveau) lettre trimestriel OMNIBRUT** : 600 euros

\*La baisse du budget prévisionnel pour le PROJET LOYER pourrait être ramené à 10 mensualités de 230 euros soit 2300 euros afin de faciliter le remboursement à l'association Les Arpents d'art du montant prévisionnel du projet IN//OFF ART 2020.

<b>Budget prévisionnel 2020</b>		
Intitulés	Recettes	Dépenses
Solde consommable 2019	4287,28 €	
Dotation initiale non consommable		1000,00 €
Participation loyer Les Arpents d'Art		2300,00 €
Projet accueil culturel de week-end		300,00 €
Projet visites expos Paris		250,00 €
Projet IN//OFF ART 2020		950,00 €
Projet association Omnivion		900,00 €
Projet lettre OMNIBRUT		600,00 €
Dons 2020	5000,00 €	
Produits financiers	15,00 €	
Totaux	9302,28 €	6200,00 €
Solde prévisionnel consommable fin 2020	3102,28 €	

## **X- FINANCEMENT DES PROJETS**

DONS prévisionnels en 2020 : 5000,00 euros.

Le montant des projets s'élève à : 6160,00 euros.

Le choix de financer la totalité du projet IN//OFF ART 2020, créer pour rencontrer, devra être prioritaire afin d'aider le projet EXPOSITION ART BRUT qui aura, en principe, lieu, en Avril.

Ce projet est en cours de construction pour la mise en place d'un évènement autour de *l'art brut et de l'art singulier* avec des artistes locaux. L'association Les Arpents d'art fait partie de ce projet. L'artiste André ROBILLARD sera présent et une rencontre aura lieu avec les autres artistes dont ceux de l'association Les Arpents d'art.

**Le projet danse contemporaine** va continuer à être aidé. Neuf cents euros sont prévus.

**Le projet loyer** est sous la responsabilité de l'association Les Arpents d'art qui verse chaque mois à la société CLEN la somme de 251, 35 euros Elle recevra une aide mensuelle de la part de TRANSEPT 37 s'élevant à 230 euros par mois, soit 2760 euros en 2020. Cette somme pourra être réduite de 2 mensualités, soit de 460 euros, comme indiqué ci-dessus

**Le projet Accueil Culturel de Week-end**, mis en œuvre par Les Arpents d'art, recevra un financement de la part de TRANSEPT 37, à hauteur de 50% du montant des entrées pour les personnes en difficulté. Le paiement des entrées des autres personnes souhaitant partager ce moment pourra être remboursé à hauteur de 25%. Les frais seront remboursés, comme en 2019, sur le montant réel et non sur le montant prévisionnel.

Les frais annexes seront pris en charge par l'association Les Arpents d'art.

Financement prévisionnel fixé à 300 euros.

**Le projet visites d'expositions à PARIS** mis en œuvre par l'association Les Arpents d'art recevra de TRANSEPT 37 un financement de 50% des frais de transport et de 100% des frais d'entrée. Les frais seront remboursés à l'association Les Arpents d'art, comme en 2019, sur le montant réel et non sur le montant prévisionnel.

Les frais annexes pour l'information, par exemple, seront à la charge de l'association Les Arpents d'art.

Trois visites d'expositions auront lieu en 2020.

Financement prévisionnel : 250 euros.

**Le projet lettre OMNIBRUT** sera poursuivi par Les Arpent d'art. Transept 37 a prévu le financement total de ce projet dans le budget prévisionnel.

**Le projet IN//OFF ART, créer pour rencontrer, 2020**, sera mis en œuvre par l'association Les Arpents d'art qui recevra une aide dont le plafond est de 950 euros. Afin d'assurer cette dépenses nous avons décidé, comme déjà indiqué ci-dessus, envisager de ramener l'aide au projet Loyer à 2300 euros au lieu de 2760 euros pour financer ce projet.

D'autre part, dans le cadre du service civique, Roland Lebret, a avancé personnellement 250 euros pour payer l'indemnité de service civique de Charline Valenchon. Il a souhaité ne pas être remboursé et a précisé qu'il ne voulait pas que cette somme soit comptée comme don. Ce qui a permis que le solde de 2019 s'élève, fin 2019, à 5287, 28 euros.

Le maintien des dons approchant le plus près possible de 5000 euros devra être corrélé à une augmentation des donateurs par rapport à 2019.

.  
Roland LEBRET président,